

LA CRECHE FAMILIALE RECHERCHE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES
VOUS POUVEZ VOUS RENSEIGNER ET PRENDRE RENDEZ-VOUS AU

01.82.86.01.73 tous les jours entre 8h30 et 17h.

ASSISTANTE MATERNELLE... UN VRAI METIER

Etre assistante maternelle :

- C'est d'abord aimer les enfants.
- C'est décider en accord avec ses proches de rester chez soi pour accueillir à son domicile les enfants dont les parents travaillent pendant 8 à 10 h ou plus par jour.
- C'est éveiller l'enfant et participer à son éducation et son épanouissement.
- C'est accepter une formation pour bien faire son métier et enrichir ses connaissances.
- C'est collaborer avec les parents et les responsables.

Pour cela, il faut commencer par demander son agrément auprès du Conseil général

(Pour vous renseigner sur Internet, copiez le lien suivant :

<http://www.yvelines.fr/solidarite/enfance-et-famille/accueil-petite-enfan/devenirassistantematernelle/>

Avec l'accord du Conseil général :

*vous pouvez travailler en libéral (les parents sont vos employeurs) * ou faire partie d'une crèche familiale.

Le salaire bénéficie d'un statut particulier très avantageux en matière d'impôts.

RENSEIGNEZ-VOUS !